



**DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS ET  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-  
MARNE POUR L'OBTENTION D'UNE  
SUBVENTION RELATIVE A LA MISE EN  
PLACE D'ACTIONS DE PREVENTION EN  
DIRECTION DES PERSONNES AGEES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-018  
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption, par la Conférence des financeurs du Val-de-Marne, le 26 juin 2023, de son plan d'actions annuel relatif au financement de la politique départementale de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du CCAS d'organiser des actions de prévention au bénéfice des retraités afin de favoriser le vieillissement réussi ;

### **D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention de subvention avec le Département du Val-de-Marne précisant les modalités du soutien décidé dans le cadre du plan d'actions 2023 de la Conférence des financeurs du Val-de-Marne aux actions proposées par le CCAS de Vincennes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20230929-lmc1H11211H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/10/2023  
Date de Publication : 05/10/2023